

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**N°23-211**

**SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**OBJET : Mise à jour de la supervision et télégestion de la production d'eau potable– Avenant n° 1**

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-45 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 10<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jonathan GINDRE, dans les domaines de l'Eau et de l'Energie, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**VU** le marché ayant trait à la mise à jour de la supervision et télégestion de la production d'eau potable, marché conclu avec la société OTV FRANCE CAD.EAU (69517 Vaulx-en-Velin) pour un montant de 117 921 € HT ;

**CONSIDERANT** qu'il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte le remplacement de la prestation initialement prévue au marché de mise à jour de la licence existante par la prestation de fourniture et programmation d'une licence SG4000 sur vingt sites rendue nécessaire par l'évolution réglementaire relative à la sécurité du système d'eau potable.

Le montant de l'avenant est fixé à 2 563 € HT. L'avenant correspond une plus-value de 2,17% du montant initial du marché. Ainsi, le montant du marché est porté à 120 484 € HT.

**DECIDE**

**DE CONCLURE** l'avenant n°1 au marché ayant trait à la mise à jour de la supervision et télégestion de la production d'eau potable avec la société OTV FRANCE CAD.EAU (69517 Vaulx-en-Verin) pour un montant de 2 563 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 27 octobre 2023.

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président,**



**Jonathan GINDRE**  
Délégué à l'Eau et l'Energie

